



Stanislas

INSCRIPTION EN TERMINALE

Chaque élève de Terminale poursuit le cycle terminal avec des enseignements communs, enseignements de spécialité et enseignements optionnels.

Enseignements communs :

Les disciplines du tronc commun d'enseignement incluent : Philosophie – Histoire/Géographie – Langue Vivante 1 (*Anglais ou Allemand*) – Langue Vivante 2 (*Anglais ou Allemand ou Espagnol*) – Enseignement Moral & Civique – EPS – Enseignement scientifique

Enseignements de spécialité :

À l'issue du Conseil de Classe de 2^e trimestre de 1^{re}, l'élève choisit le binôme d'enseignements de spécialité qu'il approfondit en Terminale. Il ne suivra plus que 2 enseignements parmi ces trois en Terminale.

Les spécialités enseignées à Stanislas sont : Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences et vie de la Terre, Histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques, Sciences économiques et sociales, Langues littérature et civilisation en Anglais, Humanités littérature et philosophie.

Enseignements optionnels :

Un élève suivant l'enseignement de spécialité Mathématiques peut la renforcer en choisissant l'option « Mathématiques expertes » (3H). Cette option est indispensable pour l'élève qui envisage de s'orienter vers une CPGE scientifique.

Il est possible de suivre l'option « Mathématiques complémentaires » (3H) pour l'élève qui arrête la spécialité Mathématiques en fin de 1^{re}.

Une option Droit & Enjeux du Monde Contemporain est proposée aux élèves. Elle n'est pas cumulable avec une option mathématique experte ou complémentaire.

En plus, l'élève de Terminale prolonge l'apprentissage des options facultatives* déjà suivies en 1^{re} : Latin – Grec– Russe (LV 3) – Chinois (LV 3) – Musique

** Il est seulement possible de cumuler Latin et Grec*

REMARQUES :

- Conformément aux règlements en vigueur, les enseignements d'options facultatives ne seront ouverts que si le nombre d'inscrits le permet.
- Il n'est pas possible de cumuler un enseignement de LV3 avec un enseignement de Langue Ancienne ou deux enseignements de LV3.
- Le choix de deux options facultatives est subordonné à leur compatibilité horaire.
- Aux heures de cours du tronc commun et de spécialité, s'ajoutent 3 à 4 heures de devoirs surveillés : en conséquence, il est vivement conseillé aux élèves d'évaluer avec réalisme leur possibilité d'absorber le surcroît de travail apporté par le choix d'une option facultative.

Etude surveillée & Internat externe

- Les études ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. L'inscription à l'étude surveillée ou l'internat-externé est obligatoirement pour les 4 séances hebdomadaires, valable pour le premier trimestre, renouvelable chaque trimestre.
- L'étude surveillée est une séance de travail personnel encadrée par des éducateurs dans un environnement silencieux. Elle a lieu de 17h30 à 19h30 et comprend un goûter (à titre indicatif : facturée 444€ par trimestre en 2024/2025).
- L'internat externe est une étude surveillée calquée sur celle des internes : travail personnel de 17h30 à 19h00, dîner à Stan de 19h à 19h45, et de nouveau travail personnel de 19h45 à 21h15. Ainsi, les élèves internes externes peuvent aisément disposer de trois heures de travail personnel et de huit à neuf heures de sommeil quotidien (facturée 942€ par trimestre en 2024/2025).